

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune de Poliez-Pittet
RC 548-C-S (route d'Echallens)

Afin de permettre la pose du revêtement définitif dans le centre de Poliez-Pittet (route d'Echallens), le tronçon de la Route Cantonale N° 548-C-S, situé entre l'intersection rte d'Echallens / ch du Creux et le N° 5 de la rte d'Echallens, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01)

Du mercredi 19 août dès 18h00
au jeudi 20 août à 06h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par Poliez-Pittet (rte du Turlet – rte de Lausanne) – RC 501-B-P (rte de Thierrens) – Poliez-Pittet (Rte d'Echallens), dans les deux sens.

La Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité de Poliez-Pittet
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de Poliez-Pittet, Bottens
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations